

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt neuf mars deux mille treize, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le quatre avril deux mille treize à vingt heure et trente minutes, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaients présents : P. BUCHET (points 3 à 14), Maire ; L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE (points 1 à 7 et 9 à 14), P. LE QUERRE, M. FAYOLLE, G. MERGY, Z. SIMON, D. BEKIARI (points 1 à 7 et 9 à 14), Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER (points 1 à 10), A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER (points 1 à 10), G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, D. LAFON (points 1 à 7), P. DEPOUX, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, F. HEILBRONN, S. BROUTIN, JP. AUBRUN, A. BULLET, PH. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers Municipaux

Absents représentés ayant donné pouvoir : J. SEGRE (à P. BUCHET), C. MARAZANO (à L. ZANOLIN), D. BEKIARI (à G. MERGY point 8), J. GUNTZBURGER (à A. SOMMIER points 11 à 14), F. ZINGER (à P. DUCHEMIN points 11 à 14), P. DUPLAN (à S. LOURS-GATABIN), J. N'GALLE EBOA (à G. MAHE), M. GALANTE-GUILLEMINOT (à JP. AUBRUN), M. BUCQUET (à P.H. CONSTANT)

Absents excusés : P. BUCHET (points 1 et 2), S. CICERONE (point 8), P. GUYON, D. LAFON (points 8 à 14)

Secrétaire : F. HEILBRONN

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis le 21 février 2013 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2013 à l'unanimité**

➤ **FINANCES**

1 - Approbation du compte administratif 2012 de la Ville

Conformément à la réglementation, M. le Maire se retire au moment du vote.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide d'approuver les réalisations et restes à réaliser de crédits suivants du Compte Administratif 2012 :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	38 431 493.34 €	g	40 670 819.14 €
	Section d'investissement	b	6 420 806.81 €	h	16 467 371.13 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Reports en section de fonctionnement (002)	c		i	2 694 064.01 €
	Reports en section d'investissement (001)	d	3 405 373.07 €	j	
Total (réalisations et reports)		=a+b+c+d	48 257 673.22 €	=g+h+i+j	59 832 254.28 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f	1 497 364.57 €	l	2 997 296.55 €
	Total des Restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	1 497 364.57 €	=k+l	2 997 296.55 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	38 431 493.34 € =a+c+e	43 364 883.15 € =g+i+k
	Section d'investissement	11 323 544.45 € =b+d+f	19 464 667.68 € =h+j+k
	TOTAL CUMULE	49 755 037.79 € =a+b+c+d+e+f	62 829 550.83 € =g+h+i+j+k+l

(M. AUBRUN, MME BULLET, M. CONSTANT, M. FAYE, M. LAFON VOTENT CONTRE, M. GUNTZBURGER S'ABSTIENT)

2 - Approbation du compte de gestion 2012 de la Ville

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de M le Trésorier Municipal pour l'exercice 2012 qui présente des résultats concordant avec ceux du compte administratif 2012 de la Ville présentés par l'Ordonnateur.

(M. AUBRUN, MME BULLET, M. CONSTANT, M. FAYE VOTENT CONTRE)

3 - Affectation du résultat 2012 de la Ville

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2012 (4 933 389,81 €) à hauteur de 1.400.212,03 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et de reporter le solde soit 3.533.177,78 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

(M. AUBRUN, MME BULLET, M. CONSTANT, M. FAYE VOTENT CONTRE)

4 - Autorisation de programme et crédits de paiement

Le Conseil Municipal décide de réviser l'Autorisation de Programme (AP) de la réhabilitation des offices de restauration et la répartition des crédits de paiements (CP) des AP comme suit :

Réhabilitation des offices de restauration

Montant global de l'AP	7 000 000,00 €
------------------------	----------------

CP Antérieurs	6 451 390,98 €
CP 2013	406 000,00 €
CP 2014	142 609,02 €
TOTAL	7 000 000,00 €

FINANCEMENT

Autofinancement / emprunt	2 520 857,00 €
Subvention	3 395 403,00 €
Récupération de la TVA	1 083 740,00 €
TOTAL	7 000 000,00 €

A l'unanimité

Reconstruction du marché aux comestibles

Montant global de l'AP	8 840 000,00 €
------------------------	----------------

CP Antérieurs	8 631 305,86 €
CP 2013	208 694,14 €
TOTAL	8 840 000,00 €

FINANCEMENT

Autofinancement / emprunt	4 679 458,55 €
Subvention	2 565 524,73 €
Récupération de la TVA	1 420 016,72 €
Remboursement des avances versées	175 000,00
TOTAL	8 840 000,00 €

A la majorité absolue

M.AUBRUN,
MME BULLET,
M. CONSTANT,
M. FAYE
VOTENT CONTRE

**Aménagement de la Maison des Associations
(Réhabilitation de l'aile gauche du château Sainte Barbe)**

Montant global de l'AP	2 650 000,00 €
CP Antérieurs	59 599,53 €
CP 2013	1 840 000,00 €
CP 2014	750 400,47 €
TOTAL	2 650 000,00 €

FINANCEMENT

Autofinancement / emprunt	1 379 727,00 €
Subvention	860 000,00 €
FCTVA	410 273,00 €
TOTAL	2 650 000,00 €

A la majorité absolue

M. AUBRUN,
MME BULLET,
M. CONSTANT
VOTENT CONTRE

M. FAYE S'ABSTIENT

5 - Fixation des trois taxes pour 2013

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide de maintenir stables les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2013 :

TAXE D'HABITATION : 13.08 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI : 15.27 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 16.16 %

(M. AUBRUN, MME BULLET, M. CONSTANT, M. FAYE VOTENT CONTRE)

6 - Approbation du budget principal 2013 de la Ville

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2013, dont les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 33 443 985,29 euros, les dépenses d'investissement s'élèvent à 14 780 897,08€ et les recettes d'investissement à 21 875 419,12€.

(M. AUBRUN, MME BULLET, M. CONSTANT, M. FAYE VOTENT CONTRE, M. LAFON, M. GUNTZBURGER S'ABSTIENNENT)

7 - Subventions aux associations et établissements publics pour 2013

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2013, aux associations ci-après :

<i>Imput.</i>	BENEFICIAIRES	Propositions Budgétaires
657361-255	Caisse des Ecoles	119 000,00
657362-520	CCAS	624 623,15.00
6574-020	COS	116 558.00
6574-025	Aides 92	200.00
6574-025	APEI SUD 92	200.00
6574-025	ARCAE	200.00
6574-025	Association des ivoiriennes de Fontenay	200.00
6574-025	Centre Psychothérapique de Jour/l'élan retrouvé	300.00
6574-025	Comité d'ent. Anc Comb. Vict. Gr (ACVG)	1 500.00
6574-025	Fédér. Nale Anc Comb Afri Nord (FNACA)	600.00
6574-025	Société locale des Déportés	350.00
6574-025	Flamme d'Espoir France Haiti	400.00

6574-025	France Alzheimer	500.00
6574-025	Société nationale d'entraide de la médaille militaire	300.00
6574-025	Prévention routière	250.00
6574-025	Ressources (Réseau hôpital-Ville)	200.00
6574-025	Scouts et guides de France	300.00
6574-025	Souvenir Français	500.00
6574-025	Stop à l'alcool	400.00
6574-025	Union des Femmes de Fontenay et d'Ailleurs	200.00
6574-025	Union Nationale des anciens Combattants	300.00
6574-20	Assoc. Auto des Parents d'Elèves (AAPE)	450.00
6574-20	Assoc. Dple Pupilles Ens Public (PEP 92)	150.00
6574-20	Fédér des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	450.00
6574-20	OGEC Saint Vincent de Paul	59.950.00
6574-20	Parents d'Elèves de l'Ens Public (PEEP)	450.00
6574-311	Blue Rose Big Band	1 000.00
6574-311	FAR'andole	5 200.00
6574-311	Freestyl system	750.00
6574-33	Accolade	200.00
6574-33	Amicale des Bretons "EIEN VREIZH"	270.00
6574-33	Amitiés méridionales	143.00
6574-33	Assoc. Socio-Cult des Sorrières (ASCS)	5 000.00
6574-33	Fontenay Culture et Loisirs	500.00
6574-33	Bridge Club de Fontenay-aux-Roses	200.00
6574-33	Chorale Saint Pierre Saint Paul	500.00
6574-33	Club UNESCO	160.00
6574-33	Collège Universitaire Fontenaisien (CUF)	5 000.00
6574-33	Fontenay-aux-Roses Philatélique (FAR Phil.)	160.00
6574-33	Gropt d'Etude de Minér et Fossiles (GEMF)	85.00
6574-33	Le Plus Petit Cirque du Monde	6 000.00
6574-33	Ludothèque "Manège aux jouets"	14 060.00
6574-33	Centre culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)	247 000.00
6574-411	Assoc. Sportive Fontenaisienne (ASF)	295 000.00
6574-411	Centre Scolaire d'Initiative Sportive (CSIS)	51 000.00
6574-414	Association fontenaisienne de Tai Chi Chuan	1 000.00
6574-414	Art et Danse	300.00
6574-520	Accompagnement scolaire aux Paradis (ASAP)	1 000.00
6574-520	Assoc. Valentin Haüy	300.00
6574-520	Union Nale des amis malades psych. (UNAFAM 92)	300.00
6574-522	ADAVIP	850.00
6574-522	ADIB (Association de Dpt Interco des Blagis)	11 057.00
6574-522	CIDFF (centre d'information droit des femmes et familles)	1 500.00
6574-522	Grpt Alimet Fal interco des Blagis (GAFIB)	3 000.00
6574-61	Club des Anciens	20 000.00
6574-64	L'île aux enfants	59 725.00
6574-94	Les commerces de Fontenay	6 000.00
	TOTAL 6574	922 168.00

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote.

➤ COMMANDE PUBLIQUE

8 - Attribution du marché M.04.12.A de propreté de la Ville de Fontenay aux Roses

A la majorité absolue, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché mixte M.04.12.A de propreté de la ville avec la Société Technique d'Environnement et de la Propreté (TEP) dont le siège social est Immeuble le Levant 2 rue du Nouveau Bercy 94227 CHARENTON LE PONT CEDEX pour un montant forfaitaire sur la tranche ferme de 429 569.01 €HT et sur la tranche conditionnelle de 89 162.20 €HT et avec une partie à bons de commande intéressant les prestations supplémentaires visées au BPU, sans minimum ni maximum.

(M. AUBRUN, MME BULLET, M. CONSTANT, M. FAYE S'ABSTIENNENT)

➤ AMENAGEMENTS / TRAVAUX / URBANISME

9 - Bilan des cessions et acquisitions

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la communication, conformément aux dispositions législatives de l'état relatif aux cessions et acquisitions opérées sur le territoire de la Commune pour l'année 2012. Celui-ci sera annexé au Compte Administratif 2012.

10 - Conventions entre le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) et la Ville de Fontenay-aux-Roses de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux autres que électriques et de participation financière du SIPPAREC pour les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques Rue La Boissière

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve

- la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des autres réseaux à réaliser dans la rue La Boissière ;

- la convention financière relative à l'enfouissement des réseaux électriques qui fixe à 60% la subvention versée par le SIPPAREC dans le cadre de la réalisation des études et travaux ;

et autorise M. le Maire à signer lesdites conventions ainsi que leurs éventuels avenants.

11 - Aménagement de la Crèche Oasis à la Maison de l'Enfant et des Parents - Autorisation donnée au Maire pour déposer une autorisation de travaux au titre des E.R.P.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer le dossier d'autorisation de travaux dans un établissement recevant du public pour les travaux suivants :

- prolongement d'un niveau du monte-plat,
- aménagement de salles d'activité, d'un espace de change, d'une salle de repos, un espace allaitement au premier étage,
- mise en place d'un bloc sanitaire au premier étage,
- modification de la zone cuisine au rez-de-jardin afin de respecter les exigences sanitaires.

12 - Travaux de remplacement de menuiseries extérieures dans des bâtiments communaux - Autorisation donnée au Maire

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer les dossiers de déclarations préalables pour des travaux consistant au remplacement des ouvrants simples vitrages bois en ouvrants doubles vitrages aluminium à rupture de ponts thermiques dans les locaux suivants : Ecole Scarron, Groupe Scolaire de la Roue, Groupe Scolaire du Parc, Maison de l'Enfant et des Parents.

➤ ENFANCE

13 - Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la CAF et les ALSH

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement - Prestation de Service - relative aux Accueils de Loisirs sans Hébergement et autorise le Maire ou ses représentants à la signer.

14 – Vœu déposé par M. Faye, élu Associatif et Citoyen concernant le devenir de la somme provenant du CEA au cas où cette somme serait définitivement acquise à la Ville de Fontenay aux Roses

A la majorité absolue, le Conseil Municipal adopte l'amendement proposé par M. le Maire
(M. FAYE VOTE CONTRE)

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le vœu amendé

« Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire le 4 avril 2013, souhaite, si cette somme est définitivement acquise à la Ville grâce à la Municipalité et à son Maire Pascal BUCHET, que le reliquat non consommé de cette somme soit reversé aux Fontenaisiens sous forme notamment de baisses des impôts locaux. Les modalités de cette baisse des impôts locaux étant définies après l'annonce de l'acquisition définitive de cette somme par la Ville. »

M. le Maire indique la date du prochain Conseil Municipal fixée au 13 juin 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zéro heure et quarante cinq minutes.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fontenay-aux-Roses, le 12 avril 2013

Le Maire
Conseiller Général
Pascal BUCHET



Pascal Buchet

POUR INFORMATION

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, après adoption, est affiché à l'Hôtel de Ville, à la gare RER, à l'angle des rues Saints Sauveurs et Bénards. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la ville www.fontenay-aux-roses.fr